

## Traite MENA'HOT

### Proposition de plan - Cinquième chapitre - Daf 68 a et b

#### 68 a

##### Guemara

*[Selon R. Meir on craint qu'ils en viennent à manger la nouvelle récolte*

*Selon R. Yehouda, on n'a pas une telle crainte]*

*R. Yehudah ne prend de décret pas de peur que l'on ne mange pas quelque chose qui est déjà d'interdit.*

- ➔ *R. Yehudah / Mishna : Nous recherchons le Chametz la nuit du (qui commence) 14 Nisan, (et si Bedikah n'a pas été faite alors) le matin du 14, et (si non,) au moment de Bi'ur ;*
  - *Chachamim disent : si Bedikah n'a pas été faite au moment du Bi'our, on peut le faire même après*
    - *Ici, R. Yehouda inetrdit de rechercher Hametz pendant la fête de peur qu'il ne le mange*

*Première réponse de Rabah : La récolte du Omer doit se faire à la main (sans faux). Cela lui rappelle de ne pas manger.*

- ➔ *Abaye : Certes, cela lui rappelle de ne pas manger pendant la récolte, mais peut-être qu'il mangera en broyant ou en tamisant !*
  - *Rabah : Il doit moudre avec un moulin à main (pas avec un moulin à eau), et il retourne le tamis à l'envers quand il tamise.*
    - *On peut récolter dans un Beit ha'Shelachin (un champ qui doit être irrigué) normalement. Peut-être qu'il mangera !*
      - *Mishnah : On peut récolter (avant l'Omer) un Beit ha'Shelachin dans une vallée, mais on ne peut pas faire des piles de grain.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l*

*Deuxième réponse d'Abaye : Les gens ont en tête d'éviter Chadash (c'est interdit depuis le début, donc nous n'avons pas besoin de décréter à son sujet). Mais ils n'ont pas en tête d'éviter pas Chametz car c'est permis toute l'année.*

- ➔ *Rava : En effet, vous répondez à la contradiction dans R. Yehudah. Cependant, les Chachamim aussi se contredisent ! Ils craignent que l'on mange le Chadash, mais pas le Chametz !*
- ➔ *Rava : Les Chachamim ne prennent pas de décret sur Chametz. Car les hommes cherchent à le brûler, nous ne craignons pas qu'ils en mangent s'ils en trouvent !*

*Troisième réponse de R. Yehudah - Rav Ashi : R. Yehudah permet de préparer de la farine desséchée. (C'est dur, donc on ne le mange pas normalement.)*

- ➔ *C'est une erreur ! Certes, nous ne craignons pas que l'on mange de la farine desséchée. Cependant, peut-être qu'il mangera avant qu'il ne soit desséché !*
  - *Peut-être ne sommes-nous pas inquiets parce qu'il doit moissonner à la main, comme Rabah a répondu !*
    - *On peut récolter Beit ha'Shelachin normalement. Peut-être qu'il mangera !*
      - *Rav Ashi est réfuté.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l*

**Mishna :**

*A partir du moment où l'Omer est offert, le Chadash est autorisé immédiatement ;*

- ➔ *Les personnes éloignées du Mikdash (qui ne savent pas quand il a été offert) sont autorisées à manger la nouvelle récolte l'après midi.*
  - *Après le Churban, R. Yochanan ben Zakai a décrété d'interdire Chadash toute la journée du 16.*
    - *R. Yehudah : Il est interdit mid'Oraita - "Ad Etzem ha'Yom ha'Zeh" !*
- ➔ *Les personnes éloignées sont autorisées à en manger l'après midi car Beit Din (de Kohanim) n'est pas paresseux. Ils l'ont sûrement offert d'ici là (durant la matinée).*

**Guemara**

*Rav et Shmuel :*

- ➔ *Quand le Beit HaMikdash existe, l'offrande du Omer autorise Chadash.*
- ➔ *Quand le Beit HaMikdash n'existe pas, le lever du jour du 16 Nissan autorise Chadash (mais interdit la nuit)*
  - *Quelle en est la raison ?*
    - *Il est écrit " Ad Havi'achem", et il est écrit "Ad Etzem ha'Yom ha'Zeh" !*
      - *Quand le Mikdash existe, l'Omer le permet.*
      - *Quand il n'y a pas de Mikdash, le lever du jour lui-même le permet.*

*R. Yochanan et Reish Lakish : Même quand le Mikdash existe, le lever du jour du 16e permis.*

- ➔ *Pourtant c'est écrit "Ad Havi'achem" !*
  - *En effet, il y a une Mitzvah d'attendre d'apporter l'Omer, mais il n'y a pas de Lav après le lever du jour.*

*Pourtant on a enseigné dans la Mishnah : A partir du moment où l'Omer est offert, le Chadash est autorisé immédiatement.*

- ➔ *l'Chatchilah, il faut faire comme ça.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l*

*A propos de la Mishna ultérieure : L'Omer permet aux gens de manger la nouvelle récolte (Chadash) partout. Mais il fallait attendre les Shte ha'Lechem (de Shavouot) pour amener dans le Temple offrandes avec la nouvelle récolte.*

68b

*Après le Churban, R. Yochanan ben Zakai a décrété d'interdire toute la journée du 16 ;*

➔ *Quelle en est la raison ?*

- *Le Mikdash sera bientôt reconstruit ! Or, si nous ne décidions pas ceci, les gens se souviendraient que l'année précédente, ils avaient mangé du Chadash le matin du 16 (et supposeraient que cela est également permis cette année où le Temple existe b'H) ;*
  - *Ils ne savent pas que le lever du jour du 16e permettait l'an dernier parce que l'Omer n'était pas offert, mais cette année il sera offert, donc c'est l'offrande de l'Omer permet la nouvelle récolte !*

*S'il n'y avait pas de Lav de manger (après le lever du jour) avant l'Omer, nous ne décréterions pas, même si c'est une Mitzvah d'attendre !*

➔ *Rav Nachman bar Yitzchak :*

- *R. Yochanan ben Zakai tient comme R. Yehudah, qui expose "Ad Etzem ha'Yom ha'Zeh" : après le Churban, il est interdit jusqu'au jour même ;*
  - *R. Yehudah pense « Ad v'Ad Bichlal » le 16 Nissan inclus ;*

*R. Yehudah discute avec R. Yochanan ben Zakai !*

- *Mishnah : Après le Churban, R. Yochanan ben Zakai a décrété d'interdire Chadash toute la journée du 16 Nissan*
  - *R. Yehudah : Il est interdit mid'Oraita - "Ad Etzem ha'Yom ha'Zeh" !*
  - *R. Yehudah a dit cela parce qu'il pensait à tort que R. Yochanan ben Zakai interdit mid'Rabananan. Vraiment, R. Yochanan convient qu'il est interdit mid'Oraita.*
    - *Pourtant Il dit qu'il a décrété d'interdire le jour !*
      - *Cela signifie qu'il a expliqué le texte de la Torah et enseigné cela aux gens.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l*

*Rav Papa et Rav Huna brei d'Rav Yehoshua mangeaient du Chadash la nuit du 16 au 17 (à Bavel) ;*

- *Ils disent que l'interdit de Chadash est mid'Oraita en Chutz la'Aretz, et que la promulgation de R. Yochanan ben Zakai était mi de Rabananan → on n'interdit pas la nuit du 16 au 17;*

*Les Sages qui étaient dans la maison de Rav Ashi attendaient le matin du 17.*

- *Ils disent que l'interdit de Chadash est mid'Oraita en Chutz la'Aretz;*
- *L'interdit de de R. Yochanan ben Zakai s'applique quand on est sûr et non quand il y a un doute*

*Le père de Ravina ne mangeait pas avant la nuit du 17 au 18 ;*

- *Il est strict sur le doute du jour, et il tenait comme R. Yehudah (qui interdit toute la journée du 16 mid'Oraita).*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),  
[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l*

**Mishna**

*L'offrande du Omer permet la consommation des hommes.*

*Les Shte ha'Lechem permettent d'apporter la nouvelle récolte dans le Mikdash ;*

*Nous ne pouvons pas amener les offrandes avec la nouvelle récolte de Menachot, Bikurim ou Minchat Nesachim avant l'Omer. Si elle a été apportée, c'est Pasul ;*

*Nous ne pouvons en amener aucun avant Shte ha'Lechem. S'il a été apporté (après le omer mais avant 2 pains de Shavouot), c'est casher.*

**Guemara**

*R. Tarfon : Pourquoi la loi est-elle différente s'il l'a fait avant ou après l'Omer ?*

- *Yehudah ben Nechemyah : Avant l'Omer, la nouvelle récolte n'était pas permise à la population. Après l'Omer, c'était permis !*
  - *R. Tarfon était silencieux.*
  - *Le visage de Yehudah rayonnait.*
    - *R. Akiva : Tu es content d'avoir été plus perspicace que le Chacham ?! Je serai étonné si vous vivez longtemps !*
      - *R. Yehudah bar Ilai : Cela s'est produit deux semaines avant Pessah. Yehudah est mort avant Shavu'ot.*

*Rav Nachman bar Yitzchak : Selon Yehudah, si les Nesachim qui accompagnent les Bikurim (c'est-à-dire le vin de Chadash) étaient offerts avant l'offrande du Omer, elles sont Keshirim.*

- *C'est évident !*
  - *On aurait pu penser que le grain était hutar mi'Klalo (interdit puis autorisé), mais le vin qui n'a jamais été interdit (ou les bikurim) n'était pas hutar mi'Klalo.*
    - *Rav Nachman enseigne que c'est casher (d'autant plus que cela n'a jamais été interdit).*

*Rami bar Chama : Est-ce que Shte ha'Lechem autorisent la récolte qui a poussé « dans le désordre » ?*

- *Quel est le cas ?*
  - *Dans cet ordre, le grain a été semé après l'Omer, Shte ha'Lechem ont été apportés à Shavu'ot, et l'Omer a été apporté l'année suivante ;*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...), [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l*

- *Peut-être que Shteï ha'Lechem autorise Chadash (dans le Mikdash) seulement quand il est en ordre (l'Omer a déjà permis le grain aux hommes) ;*
- *Ou, peut-être qu'il permet même en cas de dysfonctionnement !*
  - *Rabah - Beraita : "V'Im Takriv Minchat Bikurim (...Aviv Kaluy)" fait référence à l'Omer. Il provient de l'orge ;*
  - *Peut-être qu'il est apporté du blé !*
    - *R. Eliezer : Il est dit ici "Aviv", c'est le nom que la Torah donne au mois de la sortie de Mizrayim ;*
      - *Tout comme Aviv de Mizrayim se réfère à (Nisan, le temps de récolter) l'orge, aussi Aviv de l'Omer.*
        - *Première explication de R. Akiva :*
          - *Des Menachot obligatoires de blé (Minchat Choteï) et d'orge (Minchat Sotah) sont apportés.*
          - *Le Tzibur apporte des Menachot de blé (par exemple Shteï ha'Lechem), et la logique voudrait qu'il existe aussi une offrande avec de l'orge ;*
            - *Or, Si on dit que l'Omer venait du blé, le Tzibur n'apporterait jamais d'offrande avec de l'orge.*
        - *Deuxième explication R. Akiva : Si l'Omer était du blé, Shteï ha'Lechem ne serait pas Bikurim (le premier de son espèce). Or, la Torah l'appelle Bikurim !*

*Si Shteï ha'Lechem autorise la violation de la loi, il serait possible pour Shteï ha'Lechem d'être Bikurim même si l'Omer était du blé :*

- *On pourrait se trouver dans une situation où le omer est du blé et les 2 lechem c'est aussi du blé de la nouvelle récolte*
  - *L'Omer pourrait provenir de la récolte qui a pris racine l'an dernier entre l'Omer et les Shteï ha'Lechem (nouvelle récolte de l'année dernière)*
  - *et les Shteï ha'Lechem (nouvelle récolte de cette année) proviendraient du blé qui a pris racine après les Shteï ha'Lechem de l'an dernier et avant le Omer de cette année ! (C'est bien le Bikurim)*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),
- [www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l*

➔ *On doit donc faire nécessairement dans l'ordre, et l'Omer doit être de l'orge.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- [www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »
- [www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) (cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran...),  
[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

*Leillouy Nichmat Mamie Viviane Hanna bat Rose z''l*